

Les élèves à l'école du théâtre obligatoire

Virginie Lachaise

Numéro 126 (1), 2008

Les Seconds États généraux du théâtre

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/23934ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Cahiers de théâtre Jeu inc.

ISSN

0382-0335 (imprimé)

1923-2578 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lachaise, V. (2008). Les élèves à l'école du théâtre obligatoire. *Jeu*, (126), 105-107.

Propositions marquantes

Les Seconds États généraux du théâtre ont accouché de 74 propositions. Les 50 premières, connues des participants, avaient été rédigées par le Comité directeur des Seconds États généraux (elles portent les numéros de 1 à 50), à la suite de longs et complexes travaux préparatoires tenus en concertation avec le milieu. Les 24 dernières propositions ont été formulées en ateliers le vendredi 19 octobre par les participants mêmes, et soumises à l'assemblée plénière le jour suivant. Parmi ces 74 propositions, la majorité ont été votées à l'unanimité, quelques-unes ont fait l'objet de discussions, mais certaines ont été vivement contestées. Nous avons demandé à des praticiens présents à l'assemblée de se pencher à nouveau sur les propositions les plus marquantes à nos yeux.

VIRGINIE LACHAISE

Les élèves à l'école du théâtre obligatoire

Proposition 51

Attendu que l'accès des jeunes au théâtre est un acte citoyen qui [leur] permet d'acquérir et de développer les moyens de former [leur] jugement, de mieux comprendre [leur] réalité présente, de s'ouvrir à l'autre, de se projeter dans l'avenir,

Attendu que l'art permet aux jeunes de développer [leur] capacité à interroger le monde et d'en interroger les formes,

Attendu que l'art permet de développer un esprit de tolérance,

Attendu l'importance pour les élèves du Québec d'avoir accès aux arts de la scène professionnels,

Nous demandons à l'État québécois de rendre obligatoire la fréquentation du théâtre professionnel par tous les élèves du Québec et que le CQT en fasse une priorité.

La fréquentation obligatoire des salles de spectacle par les élèves québécois est l'une des plus anciennes pommes de discorde que se partagent les gens du milieu théâtral¹. Elle est aussi l'une des plus récurrentes préoccupations de TUEJ². Avec la proposition 51, cet organisme regroupant une cinquantaine de compagnies jeunes publics réaffirme son souhait que le gouvernement prenne des mesures strictes en ce sens.

Selon Andrée Garon, directrice de TUEJ, l'obligation serait, en effet, l'ultime recours pour que les élèves du Québec viennent enfin à la rencontre du théâtre. Car, après des

1. Voir le « pour » et le « contre », signés Jean-Claude Côté et Pierre Rousseau, dans *Jeu* 109, 2003.4, p. 74-81. NDLR.

2. Théâtres Unis Enfance Jeunesse (TUEJ) est une association sans but lucratif dont la mission principale est de défendre les intérêts financiers de ses membres, des compagnies de théâtre et d'autres disciplines artistiques qui créent et offrent des spectacles professionnels accessibles aux jeunes publics.

années de sensibilisation menées sans moyens, les compagnies s'essouffent auprès d'un corps enseignant indifférent ou, dans le meilleur des cas, impuissant. « Quant aux trois boycottages de ces dernières années, ils prouvent aussi, dit-elle, à quel point les liens entre le milieu théâtral et le milieu scolaire demeurent fragiles. » Il est donc plus que jamais de la responsabilité de l'État de donner l'impulsion au système éducatif.

En fait, convaincue que le frein principal dans la relation école-théâtre réside moins dans un manque de volonté de la part des enseignants que dans une absence de soutien et d'encouragement, Andrée Garon souhaiterait voir les enseignants aidés par leur milieu : « Cela ferait toute la différence, dit-elle, car même ceux qui sont les plus disposés à organiser des sorties culturelles restent malheureusement encore prisonniers de la logique des ventes de chocolat pendant un an. »

Aussi, si elle avoue « comprendre parfaitement le point de vue de ceux que cette proposition 51 dérange, parce qu'ils la trouvent coercitive », il lui semble essentiel toutefois que « l'État se manifeste concrètement, et pas seulement par de belles paroles ». Parmi ceux, bien connus, qui s'opposent catégoriquement à la notion d'obligation exposée dans la formulation de la proposition, on retrouve Pierre Rousseau du Théâtre Denise-Pelletier et des diffuseurs spécialisés dans le théâtre jeunes publics comme les Gros Becs, à Québec, ou la Maison Théâtre, à Montréal.

Un tel rejet suscite des réactions variées. Certains y adhèrent, d'autres s'étonnent. David Lavoie, par exemple, fait remarquer que, étrangement, ce refus émane de ceux qui auraient beaucoup à gagner d'une telle mesure. Il souligne en outre qu'une telle proposition, si elle était mise en pratique, profiterait aussi sans aucun doute en priorité aux petites compagnies, qui verraient tout à la fois assurée la diffusion de leur création et le développement de leur public. Mais par-dessus tout, la proposition lui paraît « intéressante dans la mesure où elle aborde des valeurs de société » : « Sans bien sûr aller vers un régime totalitaire, dit-il, je suis convaincu que le système éducatif doit être un vecteur de valeurs. Or, le premier pilier de notre culture, c'est notre langue. Et le théâtre, comme la littérature, est là pour la porter. »

Sans faire partie des détracteurs de la proposition, Frédéric Dubois, président de l'Association des compagnies de théâtre, a comme d'autres une position mitigée sur la



La Maison Théâtre et le Théâtre Denise-Pelletier s'opposent au théâtre obligatoire pour les élèves québécois, tel que demandé par la proposition 51. Photos : Patricia Belzil et Serge Langlois.



question. Il s'interroge : « Rendre le théâtre obligatoire, cela peut sembler dangereux dans la mesure où cela contredit le geste du théâtre, qui est un geste d'ouverture et d'accueil. Plus de discussions sur cette proposition et une éventuelle reformulation auraient peut-être été nécessaires. Pourtant, dit-il, il faut absolument que le geste artistique existe à nouveau à l'intérieur des écoles. Je m'interroge donc encore sur la pertinence de la notion d'obligation. J'ai voté pour la proposition tout en ayant le sentiment de ne pas avoir eu le temps d'y réfléchir. D'un côté, on risque de voir former la production de certaines compagnies par le désir de satisfaire les attentes pédagogiques des enseignants – je me souviens d'une prof qui a tenu à assister en personne à une répétition avant d'emmener ses classes au spectacle –, d'un autre côté, il est nécessaire que les jeunes aient accès à toutes les formes de théâtre. »

Quoi qu'il en soit, la proposition 51 a été adoptée à la majorité lors des derniers États généraux. Au-delà des divergences et des doutes qu'elle suscite quant à sa mise en application et quant à ses éventuelles maladresses formelles, elle manifeste incontestablement un accord général sur le fait que la relation éducation-culture est à reconstruire, puisqu'elle ne s'inscrit plus dans les priorités du ministère de l'Éducation. Reste à savoir si elle saura convaincre l'État « de prendre le *leadership* dans ce débat », comme le souhaite Andrée Garon. **J**

Virginie Lachaise vient de terminer une thèse de doctorat en France sur le théâtre de Tadeusz Kantor. Enseignante en littérature, elle a aussi été chargée de cours à l'École supérieure de théâtre de l'UQAM. En tant que dramaturge, elle suit actuellement le travail de la compagnie Matériaux Composites.

VIRGINIE LACHAISE

DOSSIER

Pour la liberté d'autodiffusion des compagnies

Proposition 54

Que les pouvoirs publics respectent la préséance du pouvoir décisionnel des compagnies sans domicile fixe à l'égard du choix de leurs lieux de diffusion et que, conséquemment, l'intention d'accueil d'un diffuseur ne soit pas déterminante dans l'accès aux subventions.

Selon Frédéric Dubois, président de l'Association des compagnies de théâtre (ACT) et directeur artistique du Théâtre des Fonds de tiroirs, la proposition 54 aurait pour principal enjeu le développement et la protection de la diversité artistique au sein du milieu théâtral. Adoptée au terme d'un vote lors des États généraux, cette proposition issue des réflexions de l'ACT aurait pour but de mettre en œuvre les